

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 mai 2022

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le 25 mai 2022 à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf mai deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2021 DU BUDGET  
ANNEXE DES  
PARKINGS PUBLICS  
DE LA VILLE DES  
LILAS

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Sander CISINSKI par Gaëlle GIFFARD, Moussou NIANG par Valérie LEBAS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Simon BERNSTEIN, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Bénédicte BARBET par Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE par Vincent DURAND

ABSENTE : Hélène BERTHOUMIEUX

SECRETAIRE : Arnold BAC

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**VU** le compte de gestion 2021 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2021 concernant le budget annexe des parkings publics,

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 : DECIDE** de donner acte à Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire, de la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas,

**ARTICLE 2 : ARRETE ET APPROUVE** les résultats définitifs (restes à réaliser intégrés) du compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas, tels que résumés ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	363 757,23	430 180,74
	Section d'investissement	177 866,27	205 053,93
+		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		15 563,93
	001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		159 473,62
=		=	=
<b>TOTAL (Réalizations +Reports)</b>		<b>541 623,50</b>	<b>810 272,22</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	365 359,74	191 000,00
	<b>TOTAL des Restes à Réaliser à reporter en N+1</b>	<b>365 359,74</b>	<b>191 000,00</b>
=		=	=
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	363 757,23	445 744,67
	Section d'investissement	543 226,01	555 527,55
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>906 983,24</b>	<b>1 001 272,22</b>

**ARTICLE 3 : CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**ARTICLE 4 : RECONNAIT** la sincérité des reports de l'exercice 2021 et des rattachements de charges et produits intégrés dans les réalisations.

**ARTICLE 5 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour 30

Voix contre

Abstentions 4

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20220525-D65-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2022

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **31 MAI 2022**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).